

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 août 2023

Le trente et un août deux mil vingt-trois, à 20 H 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Jean Pierre BRÉTHOUS, Maire.

Nombre de conseillers élus	de	15
Conseillers en fonction	en	13
Conseillers présents et représentés	et	10

Étaient présents : Thierry CLAVÉ, Joël BATS, Françoise DUPIELLET, François BOCQUET, Jean-Luc DOUMENJOU, Monique LACROUTS, Bernard BALLAND, Karine RICAUD et Elodie GICQUEL.

Absents excusés : Philippe LIBIER, Mélanie BOGNENKO et Anne MANDON.

Procuration : néant

Secrétaire de séance : Karine RICAUD.

Date de convocation 22.08.2023

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal de la séance du 09.06.2023 :

le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 09.06.2023.

• **DCM 2023/21 : Election d'un nouvel adjoint au Maire, suite démission :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par madame la Préfète en date du 7 août 2023,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de deuxième adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré,

Article 1er : Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

Article 2 : Procède à la désignation d'un adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidate : Mme DUPIELLET Françoise

Nombre de votants : 10

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 7

A obtenu : 10

Article 3 : Mme DUPIELLET Françoise est désignée en qualité de deuxième adjoint au maire.

Transmission en Préfecture le 05.09.2023.

- **Questions diverses :**

- *point HLD : réunion à venir XL Habitat avec la directrice générale Mme Perronne,
- *présentation du programme des fêtes locales,
- *point marché, une décision sera à prendre pour 2024,
- *point travaux réalisés et en cours (logement scolaire, mairie, cantine et réparations diverses...).

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux pour leur participation et lève la séance à 22h30.